

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 février à 20 heures ont été convoqués en date du 02 février 2018 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT Président, M. Philippe PINGENAT Vice-Président, M. Claude BUESSLER titulaire, M. Etienne WALZER titulaire, M. Jean-Claude WETZEL titulaire, Mme Isabelle CÔTE suppléant de Mme Germaine VILMIN, MM. Christophe GRUND, André BINDLER, Bernard EGLY suppléants.

Absents excusés

M. Benoit SITTER, secrétaire
Mme Germaine VILMIN, titulaire.

Membres consultatifs excusés

M. Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux
Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale
Mme Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
M. Cédric NODIN ONF
Monsieur Michel VILLING, DDT
Monsieur Patrice GUNTZ cabinet géomètre Schaller Roth Simler – Maître d'œuvre.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2017
2. Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017
3. Affectation des résultats 2017
4. Examen et approbation du budget primitif 2018
5. Rémunération
6. Communications : talus rue Kaufweg – demande M. WALZER – demande M. FINCK – projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2017
7. Divers.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23/10/2018

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTE DE GESTION 2017

Compte administratif

Les membres du bureau de l'AF élit son président ; M. Franck DUDT propose M. Philippe PINGENAT, Vice-Président. L'assemblée passe au vote et M. Philippe PINGENAT est élu président de séance à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée prend connaissance du document et l'examine.

Section de fonctionnement

Total des dépenses	13 492.89 €
Total des recettes	9 102.76 €
Résultat : déficit	- 4 390.13 €

Section d'investissement

Total des dépenses	589 678.28 €
Total des recettes	439 700.30 €
Résultat : déficit	- 149 977.98 €

RESULTAT EXERCICE 2017	- 154 368.11 €
Reports résultat 2016 :	+162 576.19 €

- **FONCTIONNEMENT 23 836.71 €**
- **INVESTISSEMENT - 15 628.63 €**

Résultat de clôture 2017 excédent 8 208.08 €

L'assemblée sous la présidence de M. Philippe PINGENAT délibère en l'absence de M. le Président. M. Philippe PINGENAT soumet au vote le compte administratif 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ensemble du compte administratif a été examiné autant dans la section de fonctionnement que dans la section d'investissement un excédent global de **8 208.08 €** se dégage de cet exercice.

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. Eric BRAILLON et dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A la clôture de l'exercice 2017 est constaté le résultat suivant : excédent 8 208.08 €

En section de fonctionnement excédent : 23 836.71 €

En section d'investissement, déficit 15 628.63 €.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents délibère et décide :

- d'affecter 15 628.63 € de l'excédent de fonctionnement 2017 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2018 et ;
- pour le solde de 8 208.08 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2018.

4. EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Président présente un projet chiffré du budget primitif 2018.

M. le Président précise que toutes les factures qui concerne le chantier sont payées à ce jour. Il ne reste plus qu'à encaisser le solde des travaux connexes de la part de SNCF Réseau. **Le Décompte Général Définitif** vient d'être établi et sera soumis à approbation avant édition de l'avis des sommes à payer pour solde. M. le Président communique l'encaisse à ce jour qui est de 6 261.37€. Il présente l'état des restes à recouvrer établi par M. le Trésorier.

Après discussion, l'assemblée propose de faire un point en cours d'année pour décider des travaux à entreprendre. L'échéance des arrêtés pour l'accès aux forêts permettra de constater ce qu'il y a lieu de revoir.

M. le Président propose de maintenir le taux à l'hectare à 10 € pour 2018. Après un tour de table et après discussion, l'assemblée est d'avis de retenir un taux de 10 € l'hectare.

Le bureau de l'AF décide de fixer des seuils minimum de recouvrement pour les cotisations. Les montants de cotisations font l'objet de seuils de calcul appliqués sur le total du décompte :

- le seuil minimum pour le calcul du montant de la cotisation est fixé à 1,00 €

(Si la facture est inférieure à ce seuil le décompte est exclu du calcul du rôle)

- entre 1€ et 2,50€ le montant minimum est fixé à 2,50€/an et est appliqué par un recouvrement tous les deux ans pour aboutir au minimum recouvrable par la trésorerie soit 5€

- à partir de 5€ et + le décompte est annuel.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

Le bureau de l'AF:

- décide d'appliquer ces seuils
- de confier la gestion et le suivi du fichier des cotisants de l'Association foncière de Soppe-le-Haut à l'UAF plaine du Rhin qui se charge de la mise à jour desdits fichiers, de l'élaboration des rôles, et de l'édition des décomptes pour l'ensemble des cotisants. Elle établira une facture pour cette prestation.

M. le Président présente le budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement dépenses et recettes. Il donne des explications sur certains articles.

M. le Président propose donc de passer au vote de ce budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 14 808 €
Recettes 14 808 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 30 686 €
Recettes 30 686 €

Le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et recettes dans chaque section est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. REMUNERATION

M. le Président rappelle que par délibération du 03 mars 2016 le bureau de l'AF a décidé de verser une rémunération forfaitaire annuelle de 1000 € brut par agent.

M. le Président tient à préciser que la mission principale de l'Association foncière touche à sa fin (phase travaux connexes) que par conséquent la charge de travail n'est de loin plus aussi importante.

M. le Président propose pour 2018 d'affecter uniquement Mme Anne KIPPELEN agent administratif de la Commune du Haut Soultzbach pour le compte de l'Association Foncière des fonctions accessoires consistant au travail de secrétariat. Cette personne sera placée sous les ordres du Président de l'AF. Ainsi il est proposé une indemnité de fonction accessoire d'un montant forfaitaire maximum de 500 € brut annuel maximum par agent. Cette indemnité sera modulée en fonction du travail fourni sur l'année 2018

Le bureau délibère et décide :

- de verser la rémunération à Mme Anne KIPPELEN comme indiqué ci-dessus
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2018
- de cotiser pour la part patronale aux organismes compétents (CSG RDS uniquement)
- charge le Président de prendre les initiatives en ce sens.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

6. COMMUNICATIONS :

- **TALUS RUE KAUFWEG –**

Suite à la période d'intempéries de début janvier, un trop plein d'eau s'est formé derrière le talus et à même débordé. M. Daniel WALZER a alerté la mairie ce qui est tout à fait légitime pour éviter que ces eaux n'arrivent vers ses hangars.

M. DUDT a adressé un courrier à Mme Brigitte KLINKERT, Président du Conseil Départemental et une copie au bureau d'études INITIATIVE de VESOUL pour demander la mise en place de surverses.

Pour faire face à la situation préoccupante, en accord avec M. le Président, M. PINGENAT a réalisé un fossé pour procéder à un écoulement des eaux. M. BINDLER a effectué une surveillance quotidienne et a fait dévier les drains pour une meilleure répartition de l'eau. Dans l'attente d'une autorisation, l'assemblée estime que la déviation mise en place a permis de réguler à la situation et qu'il serait indispensable de prendre contact avec l'exploitant des terres, M. HIRTH afin de faire le point sur la situation à cet endroit précis.

- **DEMANDE M. Daniel WALZER**

L'assemblée prend acte de la demande du 18 janvier 2018 de M. Daniel WALZER.

M. le Président précise que tout a été mis en œuvre pour éviter l'inondation de ses locaux.

- **DEMANDE M. Roger FINCK**

M. le Président donne connaissance à l'assemblée du courrier daté du 26 janvier 2018 par lequel M. FINCK soulève une dizaine de points auxquels il demande réponse.

L'assemblée examine ces doléances. M. le Président apporte des explications sur les justificatifs de réponse qui seront apportés à M. FINCK. La procédure d'aménagement foncier a été respectée. Les membres du bureau prennent acte de cette demande.

- **PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2017**

M. DUDT donne lecture d'un projet de compte-rendu. L'assemblée en prend acte.

7. DIVERS

- M. Etienne WALZER informe l'assemblée qu'il a constaté une infiltration d'eau sur le chemin 21 à hauteur de sa propriété. M. le Président se rendra sur place pour envisager une solution.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

Le Président : Franck DUDT

